Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260622-20260809A-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures zéro minute,
Le Conseil municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en mairie, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 17 juin 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Patrice TESNIÈRE, Claude DROVAL, Suzanne BRÉGU-HAMON, Johny LAPRA, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Dany LE MOUNIER, Alexandra BOULAU, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN.

Absente excusée : Florence GOURDIN

Absents représentés : Laurence DOUABIN représentée par Sylvie DUGUÉPÉROUX, Sonia BERNAT représentée par Suzanne BRÉGU-HAMON, Valérie PITOIS représentée par Isabelle BELLOIR, Théo VOGEIN représenté par Jean-Philippe POTIN, Michaël BÉZIEL représenté par David GUILLOUX.

Secrétaire de séance : Claude DROVAL

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 13 **Votants** : 18

Délibération n°2026.08.09

FINANCES – Décision modificative section fonctionnement

Madame le Maire indique au Conseil municipal de la nécessité d'effectuer un virement de crédits budgétaire afin de pouvoir honorer les mandats émanant de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel qui concerne le reversement du pacte fiscal.

Suite à des problématiques qui ont engendrées un retard dans la facturation, le reversement du Pacte Fiscal 2024 a été mandaté en 2026 comme le reversement du Pacte Fiscal 2025.

Afin de régler les factures dues, Madame le Maire propose de procéder à une décision modificative comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
F	D	014 : atténuation de charges	739215 : Reversement conventionnel de fiscalité		2 300,00 €
F	D	011 : Charges à caractère général	615231 : Entretien et réparations sur biens immobilier : voiries	- 2 300,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise Madame le Maire à procéder aux écritures énoncées ci-dessus,**
- **autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

A l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260622-20260809A-DE

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 23/06/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

Claude DROVAL

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)